

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Avril

La colonisation de l'Algérie

Même en ces temps de renaissance du Panama, la discussion qui vient d'avoir lieu au Sénat, au sujet des conclusions du très remarquable rapport de M. Emile Labiche, sur la colonisation en Algérie, mérite de ne pas passer inaperçue.

Il n'est pas douteux que quels qu'aient été les progrès accomplis dans cette vaste contrée, dont l'attention s'est quelque peu distraite en ces dernières années, pour se porter sur d'autres colonies beaucoup plus lointaines et dont l'exploitation sera plus difficile et plus coûteuse, il reste encore infiniment à faire en Algérie.

Le grand service que rendent des discussions semblables à celle qui vient d'avoir lieu au Sénat, c'est de remettre les choses au point, en rétablissant la vérité à l'égard de nombre de questions très controversées et très indécises.

Ainsi en est-il tout d'abord, pourrait-on dire, de l'Algérie elle-même. Il est, par exemple, d'une importance primordiale, de ne pas oublier sous quel aspect se présente, en Algérie, la colonisation et surtout la colonisation rurale, et c'est avec beaucoup d'à-propos et de raison que M. Labiche a rappelé la déposition faite devant la commission d'enquête par M. Dormoy, ancien inspecteur en chef des ponts et chaussées, inspecteur général de la colonisation en Algérie. Voici en quels termes s'exprimait M. Dormoy :

« L'Algérie, disent de nombreux enthousiastes, est la terre promise ; son climat est incomparable, son sol d'une fertilité merveilleuse, d'une inépuisable fécondité.

« C'est là une erreur dont il convient d'autant plus de faire justice qu'elle aurait pour conséquence, non seulement de faire paraître le problème à résoudre beaucoup

plus simple qu'il ne l'est en réalité, mais encore de permettre d'exiger des colons plus qu'il n'est équitable de leur demander ; toute solution qui reposerait sur ces prémisses ne répondrait pas à la situation réelle, et on échouerait dès lors dans l'application.

« La vérité c'est que le sol de l'Algérie, plus peut-être que celui d'aucun autre pays, a été inégalement doté par la nature : sur les points où la constitution géologique du sol ne s'oppose pas à toute végétation, et où il arrive assez d'eau pour annihiler l'action desséchante du soleil, la fécondité est, en effet merveilleuse ; mais, sur des étendues considérables, la sécheresse et parfois la constitution géologique, ont pour conséquence de réduire les moyens d'alimentation ou la productivité de la terre au dessous du minimum nécessaire à l'existence de l'Européen, et surtout d'une population européenne.

« Nous disons d'une population européenne, parce que l'Européen ne peut guère s'installer que par groupes dans un pays où les indigènes ne produisent aucune des choses qui nous sont nécessaires.

« Cette division en régions habitables ou non par l'Européen n'est, bien entendu, ni absolue ni immuable ; avec du travail, certaines terres d'un rendement aujourd'hui insuffisant pour l'Européen, pourront être modifiées de façon à exiger moins d'eau et à devenir ainsi cultivables et habitables ; des eaux d'alimentation pourront être aménagées sur des points qui en sont actuellement privés ; mais, quelle que soit l'importance des conquêtes à réaliser dans ce sens, il est permis d'affirmer que plus de la moitié du sol de l'Algérie restera trop aride pour que des établissements européens y puissent prospérer. »

Si nous citons ce passage, dont toute la discussion a mis en lumière l'absolue vérité, c'est qu'il résume d'une manière précise la principale question qu'il s'agit de résoudre. C'est en prenant pour règle désormais,

peuple au bras du baron. Ils n'y prirent point garde, persuadés qu'il n'existait ni malveillance, ni raillerie à redouter.

Jean n'était pas, du reste, homme à s'intimider devant quelques quolibets ; il s'avança sans crainte, entre Fleur-d'Avril et sa sœur. La foule s'écarta devant eux sans mot dire, mais en les regardant tous trois d'une manière étrange.

Au moment où ils mettaient le pied sur le seuil, la porte entre-bâillée s'ouvrit.

Un dignitaire de la justice, le lieutenant général de la police, parut, se découvrit respectueusement pour saluer Jean et Marguerite. Puis il tira de son vêtement officiel un pli qu'il lut. C'était une lettre de cachet.

— Madame la baronne de Guirandol, dit-il, au nom du roi, je vous arrête !

Fleur-d'Avril, épouvantée, à demie morte de honte, fléchit sur ses jambes. C'est à peine si Jean eut le temps de la saisir à la taille. Sans cet appui, elle s'écroulait sur le pavé du vestibule.

— C'est une infamie ! rugit Jean, fou d'étonnement et de rage.

— J'exécute un ordre, répondit l'officier de justice ; je vous prie, Monsieur le baron, d'alléger la tâche que j'accomplis en ne résistant pas à la volonté royale.

— J'y consens, Monsieur, mais je saurai fouiller les ténèbres où se cache la main lâche qui veut me déshonorer. Quel que soit celui qui me soufflette de cet affront, je jure que je serai vengé.

Le lieutenant de police eut pitié du specta-

la différence, la diversité même des caractères des trois régions qui forment l'Algérie, qu'on peut arriver à accroître encore l'importance des résultats déjà acquis.

Un autre point, qu'on ne devrait aussi jamais perdre de vue, c'est, en dehors de la sécurité matérielle, qu'il faudrait rendre plus grande pour les colons, la nécessité de faire procéder avant l'arrivée de ceux-ci aux travaux préparatoires de colonisation réclamés avec beaucoup de raison, dans son éloquent discours, par le gouverneur général, M. Cambon.

Il ne faut pas l'oublier, le colon qui a obtenu une concession se trouve en face de la brousse ; les défrichements lui demandent un long travail ; il se passe longtemps avant qu'il puisse rien réclamer, et trop souvent, par suite des emprunts qu'il a dû faire, sa propriété, lorsqu'elle devient productive, ne lui appartient plus.

Rien ne semblerait plus facile que d'arriver à ce résultat, en employant à ces travaux un certain nombre de prisonniers qui, dans nos maisons centrales, ne font que se préparer à de nouveaux crimes. Eh bien, le croirait-on, le gouverneur général, — il l'a explicitement déclaré, — n'a jamais rien pu obtenir de l'administration pénitentiaire, qui nous coûte si cher. Peut-on espérer que le vote des conclusions du rapport de M. Labiche fera tomber ces obstacles ?

A beaucoup d'égards enfin, il faudrait accorder aux colons de plus grandes facilités et aider à leur dure besogne, en s'appliquant à rendre aussi pour eux la colonisation plus fructueuse, ou tout au moins en la délivrant de certaines entraves. N'est-ce point, par exemple, une anomalie que de voir le tarif des transports en Algérie s'élever au double de ce qu'il est en France.

Ainsi en est-il, dans notre colonie, d'une foule de détails.

C'est déjà beaucoup de mieux connaître ces questions que naguère. Armé du vote du Parlement, le gouvernement va-t-il enfin s'appliquer à les résoudre ?

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

L'AFFAIRE ARTON

Paris, 30 mars.

La Commission des poursuites

La commission sénatoriale des poursuites, réunie sous la présidence de M. Demôle, a entendu le garde des sceaux qui lui a fourni tous les renseignements qu'elle désirait. Après l'audition du garde des sceaux la commission a conclu à l'unanimité pour la levée de l'immunité parlementaire en ce qui concerne M. Levrey, et M. Chaumié a été chargé de faire le rapport, qui sera déposé au cours de la séance d'aujourd'hui.

Paris, 31 mars.

Déclaration de M. Le Poittevin

M. Le Poittevin, interviewé dans la soirée, a fait les déclarations suivantes :

— L'instruction avance rapidement, je suis débordé de travail, mais des faits nouveaux, des charges nouvelles sont relevées et il y aura probablement jeudi prochain une nouvelle demande en autorisation de poursuites.

M. Vian

M. Cochefert, accompagné de son secrétaire et de M. Vian, est rentré au Palais après avoir perquisitionné, 6, rue de Milan, au domicile de M. Vian, à la Société du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, où il a saisi de nombreux papiers, et à la société de dynamite, où il a apposé les sceles sur un coffre-fort.

M. Vian a été ensuite interrogé par le juge. Sa confrontation avec Arton a été très-vive ; les éclats de voix de M. Vian étaient entendus dans le couloir.

M. Vian a quitté le Palais à 9 h. 1/2, entièrement libre.

Ajoutons qu'un mandat d'amener a été lancé contre M. Naquet.

Paris, 1^{er} avril.

Le dossier Cottu, compromettant dix-sept droitiers, serait entre les mains de M. le Poittevin.

Treize mandats de comparution seront lancés aujourd'hui.

rappelait les heures les plus enivrantes de sa vie, celles qui, si proches pourtant encore, ne reviendraient plus, éblouissantes de leurs illusions et toutes parfumées de leur poème.

Grâce aux amis que son père avait eus à Paris et dont quelques-uns étaient restés à la cour ; grâce à l'influence de la famille d'Escayrac et au crédit de hauts personnages aristocratiques habitant la capitale, il pensa qu'une supplique remise au roi par Marie-Autoinette elle-même, à la suite des recommandations nombreuses auxquelles il aurait recours, aboutirait au résultat poursuivi : la mise en liberté de Fleur-d'Avril.

Dans le document qui devait porter au roi ses doléances, le baron de Guirandol retraça à grand traits l'histoire de sa famille, les faits d'armes de ses ancêtres depuis les Croisades, où quatre générations successives des siens avaient couru se battre, jusqu'aux dernières guerres du règne de Louis XV, auxquelles son père avait pris part. Il rappela une longue série d'alliances illustres, de morts héroïques, d'actes de dévouement à la maison de France. Après avoir énuméré simplement, mais avec une chaleur de langage pleine d'émotion, les titres qu'il possédait à la bienveillance de Sa Majesté, il suppliait le roi de ne pas le déshonorer en déshonorant son épouse. Si celle-ci était coupable de quelque crime dont la connaissance lui échappait, il lui demandait de la convaincre devant les juges ordinaires du bien fondé des accusations qui avaient motivé sa séquestration, d'autant plus douloureuse qu'elle était inexplicable. Enfin, en guise

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 12

LE

DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

L'HYMÉNÉE

Le grand jour rêvé de Fleur-d'Avril arriva enfin.

Mais au lieu d'une cérémonie pompeuse à la Cathédrale, avec une troupe d'invités en costume de gala, une escorte de laquais galonnés et des fleurs semées sur la route, le mariage de Jean et de Fleur-d'Avril eut lieu en présence des seuls témoins prescrits par l'Eglise, par une soirée pluvieuse, dans la chapelle du château de Mercuès, complaisamment offerte par Mgr de Nicolaï, évêque de Cahors, sur les instances du marquis d'Escayrac.

Ils rentraient tous deux en compagnie de Marguerite, lorsqu'ils remarquèrent, en descendant la rue Fondue, qu'une foule considérable était massée à l'entrée de l'hôtel. Cet attroupement insolite où l'on cuchotait, leur paraissait provoqué par la curiosité populaire, friande de voir la jeune mariée, une fille du

dans un angle de la pièce, se leva d'un bond vers son co-condamné. Il lui serra les mains avec effusion et s'écria :

— Pardonnez moi... c'est de ma faute !
Reconduit dans sa cellule de la Conciergerie, le docteur de La Jarrige s'est abandonné longuement à son désespoir.

— Je veux mourir, je veux mourir, disait-il en joignant les mains.

A neuf heures du soir, le docteur Floquet s'est rendu auprès du condamné, qu'il a trouvé un peu plus calme, mais toujours extrêmement souffrant.

Les docteurs Boisieux et de La Jarrige ont signé mardi matin leur pourvoi en cassation.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Vote de nos députés

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Lot sur la motion Lavertujon, qui demandait l'ajournement de la nomination d'une commission d'enquête sur les affaires du Panama, motion qui a été adoptée par 270 voix contre 268.

M. Munin-Bourdin a voté *pour*.
MM. Rey, Vival et Lachize ont voté *contre*.

Nos sénateurs

M. de Verninac, sénateur du Lot, a été nommé, mardi, membre de la commission sénatoriale des douanes.

Inspection académique

Par arrêté ministériel en date du 29 mars 1897, M. Favard, inspecteur d'académie à Angoulême, est nommé inspecteur d'académie à Cahors, en remplacement de M. Izenic, qui permute avec lui.

Lycée Gambetta

Par arrêté ministériel en date du 23 mars 1897, M. Magnoac, répétiteur au collège de Castres, est nommé répétiteur au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Cossé, appelé à d'autres fonctions.

Concours de pouliches

Un concours public de pouliches de 2 à 3 ans, aura lieu en 1897, à Gramat, le mercredi 7 avril, à 7 heures du matin.

Manufacture de l'Etat

Par décision de M. le directeur général, en date du 25 mars, MM. Canguilhem et Blanchou, commis de la culture des tabacs de 4^e classe, sont élevés à la 3^e classe ; M. Lefèvre, commis de 7^e classe est élevé à la 6^e classe.

Inspection de la gendarmerie

M. le général Amade, membre du comité technique de la gendarmerie, est désigné pour inspecter cette année le 3^e arrondissement de gendarmerie, comprenant les 1^{er}, 17^e et 18^e corps d'armée.

Taxe du pain

Par arrêté de M. Costes, maire de Cahors :

A partir d'aujourd'hui, 1^{er} avril, le prix du pain est fixé comme suit :

Première qualité, le kilog. 0 fr. 30
Deuxième qualité — 0 fr. 27,50
Troisième qualité — 0 fr. 25

Véloce-Sport cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu mardi prochain, 6 avril, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du Club, café Tivoli.
Ordre du jour : grandes courses internationales.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 22 Mars

Présidence de M. de Laroussilhe, président semestriel
M. le président exprime les regrets que cause à la Société la mort de M. Laur, l'un des membres fondateurs de la Société des Etudes.

Un membre est chargé d'écrire, pour le *Bulletin*, une notice sur le défunt.

M. Depeyre donne lecture de la première partie d'une analyse de l'ouvrage publié par M. le comte Murat, sous ce titre : *Murat lieutenant de l'Empereur en Espagne 1808*. Ce compte rendu, destiné à être inséré dans le *Bulletin* de la Société, offre tout l'intérêt d'un travail original.

Sur une observation de M. Lacout, curé d'Auzac, M. Combes propose la rectification suivante au compte des recettes et des dépenses du chapitre de Roc-Amadour, publié par lui, dans le tome XXI, 4^e fascicule, du *Bulletin* :

Au troisième paragraphe de la page 221, au lieu de ces mots : *Vavaignes, curé de la paroisse*, il faudrait lire : *curé de la Pannonie*.

La séance est levée.

Ménagerie Breton

Il vient d'arriver dans notre ville, la Ménagerie internationale du dompteur Breton, qui nous promet de merveilleux spectacles et d'agréables soirées. Car, outre un grand nombre de fauves — lions, tigres, ours, panthères, — il est aussi de grandes attractions telles que la danse serpentine exécutée par Mme Breton au milieu des lions.

C'est aujourd'hui qu'aura lieu la première représentation, et où l'on pourra admirer les grands exercices de dressage du dompteur Breton.

Montredon

Guillaume Castagé, âgé de 43 ans, cantonnier et propriétaire au village de Lavaysse, commune de Montredon, a une contestation avec la famille Raffy, ses voisins, au sujet d'une servitude de passage.

Dimanche, dans la soirée, Castagné et Raffy discutaient avec animation leurs droits respectifs, quand la femme de ce dernier lança une poignée de poussière à la figure du cantonnier, et puis lui porta un violent coup de couteau sur le crâne. Cette blessure est, assure-t-on, très grave. La gendarmerie a procédé, mardi à une enquête.

Saint-Jean de Laur

Nous avons annoncé dernièrement que les nommés Julien Cancé et Basile Cancé s'étaient rendus coupables d'une tentative de meurtre sur la personne de M. Alayrac, de Saint-Jean-de-Laur. En vertu d'un mandat d'amener du parquet de Figeac, la gendarmerie vient d'écrouer à la maison d'arrêt de Figeac les sieurs Cancé père et fils comme auteurs de cette tentative de meurtre.

Figeac

Avant hier matin, à 10 heures, le jeune Théophile Marcel, âgé de 3 ans demeurant au hameau de Garric, commune de Cardailiac, est tombé dans une mare située à quelques pas de la maison de ses parents.

Tous les soins pour le rappeler à la vie ont été inutiles.

Gourdon

Parmi les candidats reçus ces jours-ci pour les divers baccalauréats devant la Faculté des lettres de Toulouse, nous sommes heureux de relever les noms suivants de nos compatriotes :

MM. Léopold Bonave et Fernand Ayroles, de Gourdon, reçus pour la seconde partie du baccalauréat lettres-philosophie.

M. Firmin Cabanel, de Salviac, a été également reçu pour la seconde partie du baccalauréat ès-lettres.

Lacapelle-Marival

M. le docteur Cadiergue, maire de Lacapelle-Marival, a prévenu le parquet de Figeac, qu'un enfant, âgé d'un mois, vient d'être trouvé dans un puits situé à la Solvagie, commune de Lacapelle-Marival.

La femme R..., de Lacapelle-Marival, auteur présumé de l'infanticide, a été mise en état d'arrestation et écrouée à la maison d'arrêt de Figeac.

Météorologie

Voici, d'après Mathieu de la Drôme, les prédictions météorologiques pour le mois d'avril :

Ciel serein à la nouvelle lune (lune rousse), qui commencera le 1^{er} et finira le 9.
Gel au premier quartier de la lune, du 9 au 16.
Froidure à la pleine lune, qui commencera le 16 et finira le 23.
Beau temps au dernier quartier de la lune, qui commencera le 23 et finira le 30.

Le sommeil retrouvé. — Grapillet (Charente), le 23 février 1896. — Depuis longtemps, je souffrais de la poitrine, je ne dormais plus et n'avais pas d'appétit. A partir du jour où j'ai pris des Pilules Suisses, je me suis trouvé mieux ; aujourd'hui je ne ressens plus aucun malaise, et j'ai retrouvé le sommeil et le repos.
Madame veuve LACOTE (Sig. lég.)

La protection des oiseaux

Voici venir le printemps, c'est bien le moment de s'occuper de la protection des petits oiseaux.

A la dernière séance de la Société nationale d'agriculture, M. Tourey a présenté au nom de la section le vœu suivant :

« La section émet le vœu que la loi sur la protection des petits oiseaux utiles à l'agriculture soit appliquée dans toute sa rigueur et fasse cesser le commerce illicite qui s'exerce sur le marché aux oiseaux. »

A l'appui de cette résolution, que nous espérons bien voir prendre en considération, qu'on nous permette de signaler l'intéressant travail que M. Decaux vient de présenter à la « Société d'acclimatation ». Le simple examen de l'appareil digestif d'un modeste passereau : le loriot, montrera mieux encore que de longues dissertations de quelle importance est, pour l'agriculture, le concours de ces utiles auxiliaires.

Pour satisfaire son robuste appétit, dit M. Decaux, le loriot détruit une quantité considérable d'insectes refusés par presque tous les oiseaux insectivores, telles sont les chenilles poilues de *Saturnia pyri*, *S. carpi*, de *Bombyx neustria* ; les divers *Lasiocampa* : *pini populifolia* etc. ; les *hannetons*, etc. A son arrivée au mois d'avril, les chenilles étant peu abondantes, il fait une consommation effrayante de charançons et autres insectes des plus nuisibles aux arbres fruitiers, M. Decaux estime qu'un couple de loriot, cantonnés à proximité d'un verger de plusieurs hectares, suffirait pour protéger toute la récolte des ravages de l'authonome.

Les dissections de petits oiseaux insectivores faites en avril, mai et juin ont démontré que les mésanges, rouges-queues, fauvettes, etc., détruisaient un nombre considérable de petite chenilles vertes, de diptères, d'ichneumons parasites et autres petites larves.

Le loriot, seul, détruit l'authonome et autres charançons, délaissés par les oiseaux de faible dimension. A lui seul, il mérite donc une protection spéciale pour les services exceptionnels qu'il rend à la riche culture des arbres fruitiers et, à cet égard, devrait être compris dans la liste des oiseaux utiles, liste dressée par le congrès international. Sa protection devrait être surtout assurée dans les parages méditerranéens, car on lui fait, dans ces régions, une guerre acharnée dès qu'il y vient prendre ses quartiers d'hiver.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 1^{er} et 4^e Avril 1897
De 4 à 5 heures

Poisson d'avril, allégo	Desailly.
Uns Journée à Vienne, ouvert	Suppé.
A Réverie	Schumann.
B Loin du Bal,	Gillet.
Les noces de Figaro, Fantaisie	Mozart.
Bella, mazurka.	Waldteufel.

THÉÂTRE DE CAHORS

On nous annonce, pour le mercredi 7 Avril, une représentation du drame de MM. X. de Montépin et Dornay,

La Mendiante de St-Sulpice

La tournée Labruyère s'est chargée de l'interprétation de cette oeuvre si émouvante, et nous ne doutons pas qu'il y ait foule ce soir-là au théâtre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion les cérémonies de la Semaine Sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 7 au 17 Avril 1897, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour de départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus,

le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Semaine Sainte à Séville Foire de Séville

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 12 au 17 avril, et de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et les Compagnies Espagnoles, délivrera du 20 mars au 17 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 200 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

FAITS DIVERS

Un capitaine en conseil de guerre

Clermont-Ferrand, 30 mars.

Le conseil de guerre a condamné, hier, à un an de prison et à la dégradation militaire, le capitaine Amey, reconnu coupable de détournements au préjudice de l'Etat et de faits de concussion au préjudice de ses inférieurs.

Le capitaine Amey est un ancien ouvrier, qui était arrivé par son travail et sa belle conduite, mais qui s'était livré depuis à des dépenses bien supérieures à son modeste budget. C'est pour répondre aux réclamations de ses créanciers qu'il a volé l'Etat et ses inférieurs.

Glissement d'un village

Montauban, 31 mars.

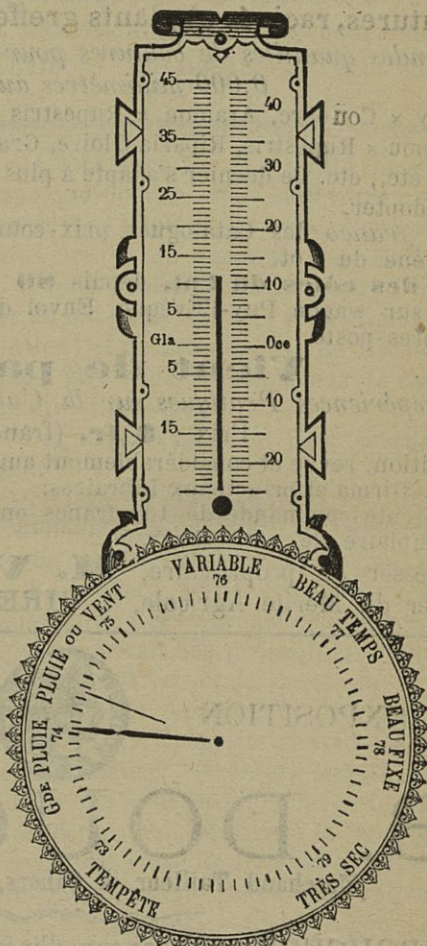
Le village de Saint-Pierre Livron, près de Caylus, qui est bâti sur des rochers surplombant la rivière Bonnette, a été entraîné par un glissement des rochers à une centaine de mètres.

Quatre maisons ont été entraînées, en même temps que le cimetière, dans la vallée, où elles se sont effondrées. L'église est menacée.

Le glissement continua.

Les autorités ont été prévenues. Le village est évacué.

La population est dans la consternation.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 8.2
Id. maxima de la veille : 14.5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 2.1

